

Comment le gouvernement va gérer les batailles de l'après Covid19

En ce mois de fin de déconfinement, tout le monde se prépare aux batailles à venir, offensives pour ceux qui ont le sentiment que des comptes doivent être rendus et des assurances obtenues pour que les erreurs passées ne se reproduisent plus, défensives pour ceux qui ont compris qu'ils allaient devoir s'expliquer pour leurs déficiences et ceux qui redoutent la remise en cause du type de société qu'il ont contribué à mettre en place.

Les batailles offensives seront du ressort des juristes et des urnes. Laissons les premiers avancer et les secondes parler (si on leur donne la parole).

Les batailles défensives ont déjà donné lieu au déploiement de toutes les forces impliquées et leur évolution dépendra de la vigilance de la population, éclairée ou manipulée par les medias.

Cette défense s'organisera sans doute autour de trois stratégies :

- la désignation de boucs émissaires
- un recours à des leurres
- une consultation populaire, peut-être...

1 - la désignation de boucs émissaires

Un bouc émissaire est un individu ou un groupe choisi pour expier une faute dont il n'est pas responsable. L'idée d'une victime expiatoire qu'il faut sacrifier pour apaiser un dieu ou toute autre force de la nature se rencontre dans les profondeurs de l'histoire de l'humanité et a perduré en perdant son caractère religieux (le bouc sacrifié pour expier les péchés d'Israël) pour devenir une stratégie de détournement de l'attention de l'opinion publique (cf. il y a un peu moins d'un siècle, la "responsabilité" prétendue des "juifs et des francs maçons" dans la crise économique et politique).

C'est une arme parfaitement rodée que les techniques modernes de manipulation de l'opinion rendent encore plus efficace.

L'administration est le bouc émissaire idéal. Des sondes ont déjà été envoyées pour préparer le terrain pendant le confinement. C'est un classique pour des politiques d'accuser l'administration et ça "marche" toujours, l'opinion publique étant acquise à l'idée des lenteurs et des blocages de l'administration. Les forces populistes soutiennent volontiers cette analyse.

C'est oublier qu'à la tête de chaque administration il y a un ministre qui, contrairement aux idées les plus répandues, a tout pouvoir pour s'informer et agir. C'est un des dangers qui nous guettent que de sortir de cette crise par une grande réforme de l'administration censée faire le "ménage" nécessaire.

L'exemple des agences régionales de santé, mises parfois en cause pendant le confinement, illustre parfaitement la technique employée. Ces agences ont été mises en place pour servir de relais entre les situations concrètes locales et les autorités sanitaires centrales. Sur le terrain, il a été relevé par les acteurs qu'elles n'ont fonctionné que comme des services chargés de faire appliquer les consignes nationales. L'information n'a fait que descendre, elle est rarement remontée, ces agences relayant les cadrages budgétaires décidés par les autorités nationales et ne faisant pas remonter les situations locales et leurs besoins spécifiques. Or, elles n'ont fonctionné que selon la "doctrine d'emploi" élaborée par leur direction nationale (être le bras budgétaire local de la politique sanitaire nationale), ce qui n'empêchera pas certaines d'entre elles d'être sacrifiées et clouées au pilori (si elles ne se défendent pas).

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. Entre le ministre et son administration quelques conseillers du ministre, choisis par lui, souvent parmi des fonctionnaires issus de l'administration dirigée par le ministre, n'appartenant ni à l'administration (pendant leur présence au cabinet du ministre) ni au gouvernement, servent de courroie de transmission permettant au ministre de tout savoir sur son administration et à l'administration de recevoir les "consignes" du ministre .

Cet échelon intercalaire entre le ministre et son administration sert quelques fois au ministre de pare feu¹.

2 - le recours à des leurres

Le terme a d'abord été employé pour désigner les stratagèmes utilisés par les chasseurs pour tromper le gibier, par exemple en l'attirant avec des appeaux imitant le cri de certains animaux. Il a fait son entrée dans le milieu de la défense militaire pour désigner ce qu'un bâtiment (sous marin ou aérien) propulse à une certaine distance pour détourner un missile de sa cible. C'est ainsi que nos avions de chasse sont équipés d'un dispositif qui, quand il détecte l'approche d'un missile, propulse une source de chaleur (sorte de feu d'artifice) qui va détourner le missile de sa cible d'origine (l'avion) vers ce leurre qu'il fera exploser.

En matière de communication, c'est une tactique bien plus élaborée et efficace que celle du bouc émissaire. Elle consiste à favoriser l'émergence de sujets passionnels susceptibles de capter l'attention de l'opinion publique et la détourner ainsi des vrais sujets du moment. Elle repose sur l'espace réduit dont disposent les medias (papier ou autres) pour traiter des sujets d'actualité et la difficulté de l'opinion publique, bien connue de tous les communicants, à suivre trop de sujets en même temps. C'est le phénomène connu du sujet qui en fait disparaître un autre.

Les chargés de presse des ministres, recrutés pour leur connaissance de la presse et "leurs connaissances" (carnets d'adresse) dans ce milieu, appellent leurs "correspondants" chaque fois que nécessaire pour leur "signaler" les sujets que le ministre aimerait voir traités². L'idéal est alors, pour le ministre (ou le gouvernement) un de ces grands sujets qui va occuper tout l'espace médiatique et enflammer suffisamment les esprits pour que le pays se déchire sur un sujet peu dommageable pour le gouvernement.

¹ cf. l'affaire de l'arbitrage avec Tapie dont personne n'a vraiment cru que Stéphane Richard, directeur de cabinet de Christine Lagarde (et actuel patron d'Orange), ait pu dissimuler le caractère frauduleux à sa ministre (cf. les déclarations de l'intéressé à la barre : "je n'étais que la voix de Lagarde")

² dans d'autres cas ce peut être pour signaler les sujets qui "indisposeraient" le ministre (il ne manquera pas de journalistes gourmands d'accréditations ou d'invitations leur permettant d'exister dans le monde de la presse pour suivre les "suggestions" du chargé de presse)

Ce pourra être une de ces grandes questions de société type GPA, mais aussi la réanimation toujours facile d'une histoire de foulard islamique. Dans ce type de manœuvre, le gouvernement peut compter sur la complicité (involontaire) de toutes les forces politiques et associations militantes de tous ordres prompts à s'enflammer dans ces batailles.

Le gouvernement n'aura pas à beaucoup chercher pour identifier les "bons" sujets. Le mouvement engagé sur la question du racisme et des violences policières aura une place de choix dans ces manœuvres.

Le sujet n'est pas sans danger, à terme, mais il peut jouer parfaitement le rôle du leurre temporaire avec le jeu des petites déclarations successives et contradictoires des autorités. C'est le cas des coups de menton habituels du ministre de l'intérieur (plus maladroit que méchant) annonçant des sanctions sévères en cas de "soupçons avérés" (ce qui ne veut rien dire en droit et est même contraire aux principes élémentaires du droit) , suivis des propos plus rassurants du premier ministre (l'intéressé habitué au dérapage de certains de ses ministres devant chaque fois reprendre la hauteur qui sied à la parole publique) puis de l'interview de la ministre de la justice dont on attendait une définition du "soupçon avéré, obligée de s'en tirer par une pirouette (ne pouvant pas expliquer cette nouvelle catégorie d'infraction "inventée" par son collègue de l'Intérieur).

Les occasions ne manqueront pas de mettre en orbite médiatique d'autres leurres, ne serait-ce qu'en déterrant les grands projets de réforme mis en veilleuse.

3 - la consultation populaire

Dans la situation politique actuelle du pays, une consultation populaire pourrait être déclenchée par le Parlement (motion de censure) ou par le président (dissolution de l'assemblée)³.

Le journal Le Monde a rapporté qu'Emmanuel Macron aurait confié à un journaliste anglais ne pas exclure de démissionner.

³ on passera sous silence à ce stade la possibilité pour le premier ministre de mettre lui-même en cause sa responsabilité sur un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale (article 49 de la constitution).

C'est une hypothèse qui paraît farfelue et qui a plus vraisemblablement été évoquée pour tester l'opinion publique⁴ .

Une motion de censure a peu de chances d'aboutir, même si La république en marche a perdu la majorité absolue avec le départ de certains de ses parlementaires et leur constitution en groupe autonome. A supposer qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre destinée à corriger l'image de majorité présidentielle inconditionnelle et prête à voter tous les projets du gouvernement, "l'essaimage" de ce nouveau groupe ne paraît pas, en tout état de cause, pouvoir apporter un renfort aux auteurs d'une éventuelle motion de censure⁵.

Reste donc la dissolution de l'assemblée. C'est l'article 12 de la constitution qui le prévoit :

Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Si cette réunion a lieu en dehors de la période prévue pour la session ordinaire, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze jours. Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections."

C'est une prérogative du président. Les élus de la majorité n'y seront pas nécessairement favorables en raison, pour certains au moins, de l'incertitude de leur réélection et pour le coût important de la nouvelle campagne à mener. Notons également que c'est une procédure lourde dont la constitution a, au demeurant, limité l'emploi (impossibilité d'une "nouvelle dissolution d'ans l'année suivant les élections").

Le président, qui doit beaucoup son élection de 2017 à une situation très favorable ("déroute" de François Fillion et renouvellement massif de l'assemblée rendu obligatoire par l'entrée en vigueur du non cumul des mandats⁶), pourrait considérer être encore dans une conjoncture favorable à la reconstitution d'une nouvelle majorité.

⁴ et peut-être aussi l'inquiéter, l'idée de la démission du chef de l'Etat dans une période difficile étant de nature à resserrer les rangs autour de lui

⁵ le nouveau groupe répondra à l'appel de la majorité présidentielle dès que les fondamentaux de leur ancienne maison seront menacés

⁶ la plupart des élus ayant choisi de conserver leur mandat de maire et renoncé à celui de parlementaire

Cela pourrait être le cas du fait, d'abord, du rôle d'apaisement qu'il a paru jouer pendant la crise, venant toujours assouplir les propos plus pessimistes de son premier ministre et du ministre de la santé et ayant annoncé dès les premiers jours , "quoi qu'il en coûte", l'engagement de l'Etat pour le sauvetage de l'économie et des emplois menacés, du fait encore de l'absence d'une force politique concurrente susceptible de gouverner contre lui⁷.

Emmanuel Macron pourrait ne pas exclure, peut-être, de faire l'expérience d'une semi cohabitation pas nécessairement inconfortable dans la période qui vient, au regard de l'ampleur des mesures qui devront être prises.

Face à ces diverses hypothèses il faut espérer que les medias joueront leur rôle en clarifiant toujours les choix du président et en alertant sur les écrans de fumée et divers stratagèmes qui pourraient empêcher l'opinion publique de peser dans les choix.

⁷ sera aussi à mettre à son "crédit" le sentiment général que le président est mal entouré. Hormis le premier ministre dont la stature présidentielle est parfois reconnue et quelques rares ministres, rarement un président aura été entouré d'une telle cacophonie et de tant de médiocrités (peut-être le revers de la volonté déclarée de "renouveler" le personnel politique, qui lui a fait privilégier la virginité politique sur la compétence)